

Concertation garantie par



4U

4^e Usine
de Freins Carbone
pour l'aéronautique

Engagements concernant la
modération des contributions de la
concertation sur la plateforme
numérique

Avril 2026

Charte de modération

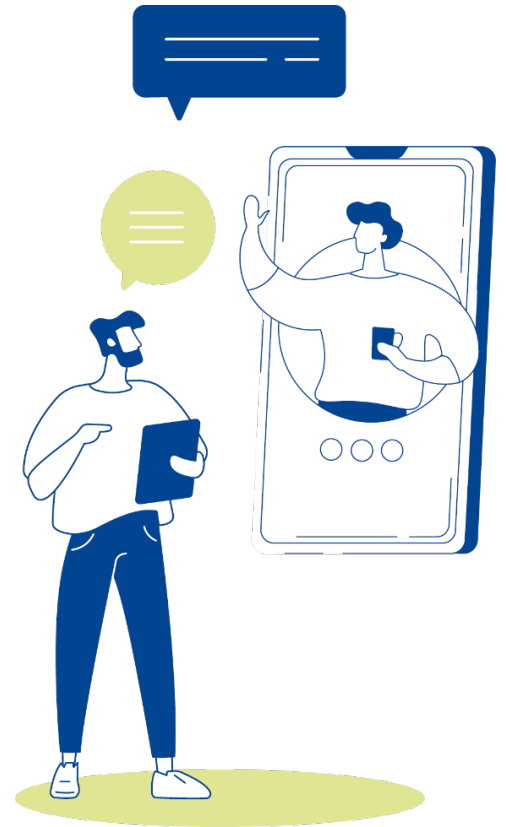
Objectifs de la charte

La charte de modération a pour objectif de poser un cadre partagé et juridiquement sécurisé pour l'expression du public sur la plateforme de participation numérique dédiée à la concertation, relative au projet 4U.

Elle vise à :

- **Garantir la liberté d'expression du public dans le respect des principes de la participation du public** portés par la Commission Nationale du Débat Public (pluralisme, équité, transparence) ;
- **Assurer la qualité et la lisibilité des échanges**, en favorisant des contributions argumentées, respectueuses et en lien avec l'objet de la concertation ;
- **Prévenir les dérives** (propos illicites, hors sujet, agressifs, publicitaires ou prosélytes) susceptibles de nuire au bon déroulement de la concertation ;
- **Sécuriser juridiquement le dispositif pour le maître d'ouvrage et les contributeurs**, en rappelant les règles applicables et les modalités de modération ;
- **Renforcer la confiance du public en explicitant les conditions de publication, de modération et de prise en compte des contributions dans le bilan de la concertation.**

La charte est donc un outil de garantie démocratique, au service d'une participation apaisée et utile à la décision, sous le regard indépendant des garants désignés par la CNDP.



Dans l'espace de contribution libre

Avant de publier leurs contributions, les contributeurs auront l'obligation de cocher une case avec l'indication suivante :

En validant ma contribution, je participe à la concertation de manière libre, respectueuse et constructive. Je m'engage à formuler une contribution en lien avec l'objet de la concertation et dans le respect des autres participants. Les propos publiés doivent être conformes au cadre légal et aux règles de participation de la plateforme. J'ai pris connaissance de la charte de modération.

La charte de modération

La présente charte a pour objectif de garantir un espace de participation ouvert et respectueux dans le cadre de la concertation préalable relative au projet 4U, porté par Safran Landing System et RTE.

La plateforme permet à chacun de s'exprimer librement afin de partager un avis, une question, une proposition ou un point de vigilance, dans le respect des règles du débat démocratique et des droits du public à la participation.



Engagement des participants

En déposant une contribution sur la plateforme, chaque participant s'engage à :

- s'exprimer de manière respectueuse et courtoise, en reconnaissant à chacun le droit d'avoir une opinion différente ;
- formuler des contributions en lien avec l'objet de la concertation, portant sur l'opportunité du projet, ses caractéristiques techniques, ses enjeux socio-économiques, environnementaux et paysagers ;
- ne pas diffuser d'informations volontairement erronées, trompeuses ou manifestement hors sujet ;
- respecter les lois et règlements en vigueur, notamment en matière de diffamation, d'injure, de propos discriminatoires ou de protection des données personnelles.



Modération des contributions

Les contributions font l'objet d'une modération visant à garantir le respect de la présente charte et du cadre légal.

L'équipe de modération se réserve le droit de ne pas publier, de suspendre ou de supprimer toute contribution :

- à caractère injurieux, diffamatoire, agressif vis-à-vis des personnes, haineux, discriminatoire ou menaçant ;
- portant atteinte à la dignité d'une personne ou d'un groupe de personnes ;
- à vocation publicitaire, commerciale ou promotionnelle ;
- à caractère prosélyte (politique, religieux, idéologique) ou appelant à une mobilisation extérieure à la concertation ;
- contenant des données personnelles (coordonnées, numéros de téléphone, adresses, etc.) ;
- constituant un spam ou correspondant à la publication répétée ou abusive d'un même message ou contenu ;
- renvoyant vers des contenus ou sites ne respectant pas les principes de la présente charte ;
- manifestement hors sujet ou sans lien avec l'objet de la concertation.

Toute décision de refus de publication prise par le modérateur est suspensive. Les garants de la concertation en sont informés sans délai. Ils confirmeront ou non le refus, dans le respect de leur mission de veiller aux droits du public à la participation. En cas de non-respect grave ou répété de la charte, l'accès à la plateforme pourra être suspendu.



Prise en compte des contributions

L'ensemble des contributions publiées est pris en compte dans le cadre de la concertation préalable.

À l'issue de celle-ci, un bilan, rendant compte des échanges et des contributions du public, sera établie par les garants désignés par la CNDP :

- Jean-Michel Thornary (jean-michel.thornary@garant-cndp.fr)
- Denis Cu villier (denis.cuvillier@garant-cndp.fr)

Par ailleurs, les maîtres d'ouvrage publieront une réponse au bilan de la CNDP, qui précisera les enseignements tirés des contributions et les suites qu'ils entendent donner au projet.